

Versement Transport : taux au 1er janvier 2013

01/12/2012

Versement Transport : taux au 1er janvier 2013

Depuis le 1er juillet 2012, toute modification de taux du versement transport entre en vigueur à 2 échéances : au 1er janvier ou au 1er juillet de chaque année.* Les autorités organisatrices de transports ou le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour la région Ile-de-France, doivent transmettre les délibérations fixant le nouveau taux de versement transport à l'Acosse avant le 1er novembre pour une entrée en vigueur le 1er janvier ou avant le 1er mai pour une entrée en vigueur le 1er juillet. Les organismes de recouvrement communiquent les nouveaux taux au 1er juin et au 1er décembre de chaque année sous forme d'un tableau publié sur urssaf.fr. Consultez la [lettre circulaire Acosse](#) qui diffuse les évolutions liées à l'application du versement transport au sein des périmètres de transports urbains, à compter du 1er janvier 2013. Consultez ci-dessous les tableaux des nouveaux taux de versement transport.

**Article 33 de la loi de simplification du droit et d'allégement des démarches administratives Articles L. 2333-67 et L. 2531-4 (pour la région Ile-de-France) modifiés du Code général des collectivités territoriales Circulaire Interministérielle DSS/5C/DGCL/2012/143 du 2 avril 2012 relative aux délais de communication des changements de taux du versement de transport prévus à l'article 33 de la loi.*

Autorité organisatrice de transport	Nature de la modification	Tableau relatif au champ d'application et aux taux de versement transport
Communauté d'Agglomération SALON-ETANG-DE-BERRE-DURANCE (AGGLOPOLE PROVENCE)	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,80 % (ancien taux : 1,60 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération ROYAN ATLANTIQUE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,80 % (ancien taux : 0,68 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération de BRIVE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,70 % (ancien taux : 0,60 %) - A compter du 1er janvier 2014 : le taux versement transport sera porté à 0,80 %. Ces modifications sont applicables sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté de l'Agglomération	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 2 %	En savoir plus

ROUEN-ELBEUF- AUSTREBERTHE-CREA	(ancien taux : 1,80 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains	
Communauté d'agglomération LIMOGES METROPOLE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,02 % (ancien taux : 0,98 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération AMIENS METROPOLE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,80 % (ancien taux : 1,60 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération CHAMBERY METROPOLE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,70 % (ancien taux : 1,65 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération TOURANGELLE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 2 % (ancien taux : 1,80 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Urbains de l'Agglomération ANNONEENE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,55 % (ancien taux : 0,50 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Ville de LANDERNEAU	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,40 % (ancien taux : 0,35 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération du SUD	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,50 % (ancien taux : 1 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus
Communauté d'Agglomération du PAYS DE VANNES (VANNES AGGLO)	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,05% (ancien taux : 0,95 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	En savoir plus

Communauté d'Agglomération du PAYS DE MONTBELIARD	<p>Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,80 % (ancien taux : 1,35 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.</p>	En savoir plus
Communauté de Communes de l'ABBEVILLOIS	<p>Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,60 % (ancien taux : 0,55 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.</p>	En savoir plus
Communauté d'Agglomération du GRAND POITIERS	<p>Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération GRAND POITIERS a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'instaurer de manière progressive le versement transport pour la commune de LIGUGE de la façon suivante : - 0,10 % du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 - 0,40 % du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 - 0,90 % du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 - 1,20 % du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 - 1,30 % du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 - de laisser le taux de versement transport inchangé sur les 12 autres communes. 	En savoir plus
Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE	<p>Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,15 % (ancien taux : 1,05 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.</p>	En savoir plus
Communauté d'Agglomération PORTE DE L'ISERE	<p>Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 0,90 % (ancien taux : 0,78 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.</p>	En savoir plus
Commune D'ARGENTAN	<p>Instauration à compter du 1er janvier 2013, d'un versement transport au taux de 0,30 % sur le périmètre des transports urbains des communes d'Argentan et de Sarceaux.</p>	En savoir plus
Commune de BERGERAC	<p>Instauration à compter du 1er janvier 2013, d'un versement transport au taux de 0,30 % sur la commune de Bergerac.</p>	En savoir plus
Communauté d'Agglomération du NORD BASSE-TERRE	<p>Instauration à compter du 1er janvier 2013, d'un versement transport au taux de 0,55 % sur les communes de DESHAIES, LAMENTIN, PETIT-BOURG, POINTE-NOIRE et SAINTE-ROSE.</p>	En savoir plus
Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération LYONNAISE (SYTRAL)	<p>Le Conseil du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise a décidé d'instaurer de manière progressive le versement transport pour les communes de CHAPONOST,</p>	En savoir plus

	BRINDAS, MESSIMY et THURINS de la façon suivante : - 1 % du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 - 1,40 % du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 - 1,75 % du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.	
Communauté d'Agglomération PERPIGNAN MEDITERRANEE	Changement de taux versement transport au 1er janvier 2013 : Nouveau taux : 1,45 % (ancien taux : 1,40 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains.	<u>En savoir plus</u>